

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 16/03

ÉFAI – 030040 – AMR 23/005/2003

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / « DISPARITIONS » PRÉSUMÉES

COLOMBIE Luz Cenid Hernández (f), 27 ans
un chauffeur de taxi (h) dont on ignore l'identité
ainsi que la population civile de la municipalité de Tame, département d'Arauca
personnes tuées :
dix personnes tuées, dont quatre membres de la même famille

Londres, le 17 janvier 2003

Il est à craindre que Luz Cenid Hernández, ainsi qu'un chauffeur de taxi dont on ignore l'identité, n'aient « disparu » après avoir été arrêtés, le 31 décembre 2002, à un poste de contrôle établi par des paramilitaires dans la municipalité de Tame, département d'Arauca. Amnesty International est préoccupée par leur sécurité et par celle de la population civile de cette municipalité, après que dix personnes, dont quatre membres de la même famille, y ont été tuées, au début du mois de janvier 2003.

Selon les informations recueillies, la police et les forces armées ont mis en place un poste de contrôle qu'elles ont maintenu pendant vingt jours sur la route reliant les hameaux de Betoyes et de Pueblo Nuevo, situés dans la municipalité de Tame. Elles auraient quitté les lieux le 31 décembre 2002. Deux heures après leur départ, plus de 50 hommes portant des brassards du groupe paramilitaire *Autodefensas Unidas de Colombia* (AUC, Milices d'autodéfense unies de Colombie) ont rétabli le poste de contrôle. D'après des témoins, parmi ces hommes figuraient des membres du *Batallón Navas Pardo* (Bataillon Navas Pardo) des forces armées et de la police nationale qui avaient maintenu le barrage en place avant l'incursion paramilitaire.

D'après certaines sources, les AUC ont encerclé le hameau de Betoyes, menacé la population de nouvelles offensives paramilitaires et retenu plusieurs véhicules au poste de contrôle. Luz Cenid Hernández aurait été contrainte de sortir de sa voiture ; on ignore toujours où elle se trouve. La plupart des véhicules arrêtés appartiendraient à la compagnie de taxi *Coostransmilenio*, une coopérative dont les membres ont été accusés par les forces de sécurité de faire partie de la guérilla ou de collaborer avec elle. L'un des conducteurs a été tué, et on reste sans nouvelles d'un autre depuis que les AUC l'ont enlevé. Les AUC auraient menacé de tuer tous les chauffeurs de cette compagnie de taxi.

Le 3 janvier 2003, José Luis Ortiz Guerrero, ainsi que José Francisco et son frère Henry Alexander Maldonado Sandoval, ont été tués sur la route reliant Betoyes au centre-ville de Tame, par des personnes qui appartiendraient à un groupe d'opposition armé. Le 4 janvier, sur la route reliant Tame à la municipalité voisine de Saravena, Yanhet Rodríguez Moreno a été contrainte à sortir de son véhicule puis tuée par deux hommes non identifiés, malgré la présence de l'armée et de la police à proximité, dans la zone connue sous le nom de l'« Y ». Toujours le 4 janvier, au niveau de l'« Y », où la route en provenance de Betoyes se sépare en deux, vers la municipalité de Puerto Rondón et vers celle de Saravena, un autre poste de contrôle aurait été établi par quatre hommes qui feraient partie d'un groupe paramilitaire. Selon les informations reçues, ils ont arrêté un véhicule et forcé ses occupants à en descendre. Les hommes ont emmené le véhicule et son propriétaire, Disney Botia Bernal, en direction de Puerto Rondón, où celui-ci a été tué. Le 6 janvier, sur la route menant de Tame à la municipalité de Cabuya, des hommes armés non identifiés ont abattu une famille de quatre personnes, dont Yeradin Vega Albarracín, une petite fille âgée d'un an.

Amnesty International est d'autant plus préoccupée par la sécurité de la population civile que, bien que les agissements des groupes paramilitaires aient été dénoncés aux autorités par des organisations nationales de défense des droits humains et par des personnes affectées par la mise en place, le 31 décembre 2002, du poste de contrôle des AUC, les paramilitaires ont pu maintenir leur présence dans la municipalité et continuent de menacer, de harceler et de tuer des civils.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les groupes paramilitaires opérant avec le soutien de l'armée ont pu renforcer leur présence dans le département d'Arauca, alors que les forces de sécurité colombiennes y ont déployé des effectifs nombreux. D'après les informations recueillies, des paramilitaires ont pu mettre en place des postes de contrôle à proximité de positions militaires pour des périodes prolongées.

Cent quatre-vingt homicides auraient été commis dans la municipalité de Tame en 2002. Amnesty International a déjà rendu compte de ses préoccupations concernant la population civile et les personnes militant en faveur des droits sociaux dans cette

municipalité. Selon certaines sources, le 8 novembre 2002, José Rusbell Lara, membre du *Comité Regional de Derechos Humanos « Joel Sierra »* (Comité régional de défense des droits humains « Joel Sierra »), a été tué par balle dans le centre de Tame par deux hommes armés qui appartiendraient à un groupe paramilitaire soutenu par l'armée (veuillez vous reporter à l'AU 337/02, AMR 23/129/02 du 14 novembre 2002).

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- faites part de vos inquiétudes quant à la sécurité de la population civile de la municipalité de Tame, département d'Arauca, qui est menacée du fait d'offensives menées dans la région par des paramilitaires ;
- exhortez les autorités colombiennes à diligenter une enquête indépendante, impartiale et concluante sur la « disparition » présumée de Luz Cenid Hernández Grajales et d'un chauffeur de la compagnie de taxi *Cootransmilenio*, dont on ignore l'identité ; demandez que les résultats de ces investigations soient rendus publics et que les responsables présumés soient traduits en justice ;
- appelez les autorités à ouvrir sans délai une enquête exhaustive et impartiale sur les décès de dix personnes survenus dans la municipalité de Tame, à en rendre les conclusions publiques et à déférer les responsables présumés à la justice ;
- demandez aux autorités de mener une enquête approfondie et impartiale sur les liens existant entre les forces armées et les groupes paramilitaires illégaux opérant dans le département d'Arauca, de rendre publiques les conclusions de ces investigations, et de déférer à la justice les personnes soupçonnées d'appartenir à de tels groupes ou de les soutenir ;
- demandez instamment que des mesures immédiates soient prises pour démanteler les groupes paramilitaires, conformément aux engagements que le gouvernement a déclaré prendre et aux recommandations formulées par les Nations unies ainsi que par d'autres organisations intergouvernementales.

APPELS À :

Président de la République :

Sr. Presidente Álvaro Uribe Vélez
Presidente de la República
Palacio de Nariño
Carrera 8 No. 7-26
Santafé de Bogotá, Colombie

Télégrammes : Presidente de la República, Bogotá, Colombie

Fax : +57 1 342 0592

Formule d'appel : *Excmo Sr. Presidente Uribe, / Monsieur le Président de la République,*

Procureur général :

Dr. Luis Camilo Osorio
Fiscal General de la Nación
Fiscalía General de la Nación
Diagonal 22B 52-01 (Ciudad Salite)
Santafé de Bogotá, Colombie

Télégrammes : Fiscal General, Bogotá, Colombie

Fax : +57 1 570 2022 / 2017 (Si quelqu'un décroche, demandez la ligne de fax : « *Me da tono de fax por favor* »)

Formule d'appel : *Estimado Dr. Osorio, / Monsieur,*

Defensor del Pueblo (médiateur) :

Sr. Eduardo Cifuentes Muñoz
Defensor del Pueblo
Defensoría del Pueblo
Calle 55, No. 10-32/46 office 301
Santafé de Bogotá, Colombie
Fax : +57 1 640 0491

Formule d'appel : *Estimado Sr. Cifuentes Muñoz, / Monsieur,*

COPIES À :

Organisation non gouvernementale de défense des droits humains :

Reiniciar
AA 16284
Bogotá
Colombie

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 28 FÉVRIER 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*